### LYCEE POLYVALENT JEANNE D'ARC



Franconville, le 12 juillet 2017

Chers Parents,

L'année scolaire 2016-2017 se termine et déjà nous devons penser à la rentrée prochaine. Afin d'assurer le meilleur accueil de vos enfants sur le Lycée Polyvalent Jeanne d'Arc, voici déjà quelques précisions.

# Le mardi 5 septembre 2017

Secondes Générales: ...... 8 h 30

Début des cours le mercredi 6 septembre à l'heure prévue sur l'Emploi du Temps.

Les élèves seront accueillis par le professeur principal pendant **trois heures environ** afin de leur remettre :

- l'emploi du temps,
- le <u>carnet de liaison</u> qui devra être complété et porter la signature des deux parents et de l'élève.
- les documents administratifs de rentrée qui sont à remettre pour le jeudi 7 septembre au plus tard au Professeur Principal.

Tous les élèves seront photographiés le 8 septembre. La somme de 8 €, pour 13 photos d'identité, (4 pour l'Institution et 9 pour la famille), le carnet de correspondance et la carte de scolarité vous sera automatiquement facturée.

#### <u>Liste des fournitures</u>:

la liste des fournitures est disponible sur le site internet de l'institution <a href="http://www.jeannedarc-franconville.fr">http://www.jeannedarc-franconville.fr</a>. Nous vous remercions de bien vouloir faire en sorte que les élèves puissent débuter l'année scolaire avec leur matériel. Si vous ne pouvez y accéder, cette liste est disponible à l'accueil de l'Institution.

TSVP →

### DISPENSE D'EDUCATION PHYSIQUE

Les élèves dispensés pour l'année doivent apporter, dès la rentrée, à l'infirmière, un certificat médical précisant le **motif de la dispense**. Le document officiel est à télécharger sur le site de l'Institution (rubrique inscription).

#### **REPAS**

Les élèves, qui prendraient un repas occasionnel, retireront à l'accueil un ticket-repas au prix de 8,5 €.

### **ABSENCES**

- \* Imprévisibles : La famille doit <u>impérativement</u> prévenir l'Institution, avant 9 heures le jour de l'absence. Si ce n'est pas fait, les parents pourront être avisés dans les 24 h. Toutes les absences doivent ensuite être justifiées par écrit sur le carnet de liaison.
- \* **Prévisibles**: Elles doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la Direction. La demande doit être faite par écrit au moins 48 h à l'avance à l'attention du Chef d'Établissement. Ne pas utiliser le carnet de liaison dans ce cas.

## RESPECT DU CALENDRIER SCOLAIRE

Nous demandons instamment aux parents de veiller au respect rigoureux des dates de départ en vacances et de rentrée scolaire. Sans accord du Chef d'Établissement, le non respect de ce calendrier peut être considéré comme une rupture unilatérale du contrat liant l'Établissement à la famille :

Toussaint	Du samedi 21 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 au matin	Hiver	Du samedi 17 février 2018 au lundi 5 mars 2018 au matin
Noël	Du samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018 au matin	Printemps	Du samedi 14 avril 2018 au lundi 30 avril 2018 au matin

Les vacances scolaires d'été débutent le vendredi 6 juillet 2018 au soir.

## **APEL**

La lettre de l'Association des Parents d'Élèves est disponible sur le site de l'Institution sur l'onglet «APEL ».

Nous vous souhaitons, Chers Parents, de bonnes vacances et nous vous assurons de notre entier dévouement.

M. Fauriac Chef d'établissement

H. David Directeur du lycée